

Calendrier de l'emploi Rentrée 2025

Mercredi 15 janvier	Commission de l'emploi, étude des documents Envoi aux écoles des documents pour participer au Mouvement de l'emploi
Vendredi 24 janvier	Demande de complément horaire, demande de temps partiel sur autorisation, de temps partiel de droit non consécutif à un congé maternité.
Jedi 30 janvier	Retour demande mutation interdiocésaine
Vendredi 14 février	Les enseignants envoient leur dossier de mutation et/ou demande de complément horaire ainsi que les éventuels justificatifs. Les chefs d'établissement renvoient les déclarations de poste.
Samedi 8 février au dimanche 23 février	Vacances d'hiver
Vendredi 3 mars	Date limite retour des cessations de fonctions (dossiers retraite, disponibilité...) au Rectorat
Mercredi 19 mars	Réunion du bureau de l'emploi pour étudier la liste des services à publier et codification des dossiers.
Semaine du 17 mars	La DDEC envoie par mail la liste des services dans les établissements et aux enseignants dans le mouvement.
Du 3 au 24 avril	Ouverture du serveur du Rectorat pour le recueil des vœux des enseignants candidats au mouvement
Vendredi 4 avril	Tous les candidats dans le mouvement adressent à la DDEC leur fiche de choix de postes . Ils informent le(s) Chef(s) d'établissement concerné(s) de leur candidature à l'aide de la fiche « candidature ». Les chefs d'établissement accusent réception des candidatures reçues.
Samedi 5 avril au lundi 21 avril	Vacances de printemps
Mercredi 30 avril	Commission de l'emploi pour les titulaires. Les chefs d'établissement et les enseignants sont avertis par mail des propositions faites par la commission.
Vendredi 9 mai	Envoi à la DDEC du justificatif en cas de refus par l'enseignant du poste proposé. Retour à la DDEC des accords des chefs d'établissement.
Semaine du 12 mai	La DDEC envoie par mail la liste des services remise à jour dans les établissements et aux enseignants dans le mouvement.
Vendredi 16 mai	Les enseignants encore dans le mouvement adressent à la DDEC leur fiche de choix de postes et signalent leur démarche auprès des établissements concernés à l'aide de la fiche « candidature ». Les chefs d'établissement accusent réception des candidatures reçues.
Mercredi 21 mai	Commission de l'emploi pour les titulaires.
Mercredi 4 juin	Envoi à La DDEC du justificatif en cas de refus du poste proposé. Retour à la DDEC des accords des chefs d'établissement.
Mercredi 11 juin	CCMI au Rectorat